



# Hièrges Info

Permanences en Mairie  
Le Maire reçoit tous les jours  
en mairie sur rendez-vous  
Téléphone: 03 24 41 75 94



## Mise en place du nouveau Conseil Municipal

Suite à la décision du 1<sup>er</sup> Ministre et au décret du 14 mai 2020, les candidats élus au premier tour des élections municipales du 15 mars ont été installés dans leurs fonctions le 23 mai 2020.

Durant ce Conseil Municipal, qui s'est déroulé à huis clos, pour des raisons sanitaires (COVID 19) :

- Isabelle BODART a été élue Maire de Hièrges
- Thierry PASQUIER a été élu premier adjoint en charge des finances et des travaux
- Abdel Aziz ZAIDI a été élu deuxième adjoint en charge de la communication, du développement, du tourisme et des employés communaux
- Isabelle CHARTIER a été élue troisième adjointe en charge des festivités et de l'embellissement du village
- Les Conseillers Municipaux sont : Sandra ELIET, Laurent BODART, Jean- François CASTOLDI, Yves HUMBERT, Jean- Claude NOEL, Sébastien HENISSE et Dominique LECLEF.
- 

## COVID-19

### Respect des mesures de protection contre le COVID 19

En attendant les futures annonces du gouvernement sur les prochaines étapes du déconfinement, nous vous demandons de poursuivre les gestes «barrière» et nous vous rappelons que les rassemblements sont limités à 10 personnes maximum.

De plus nous vous informons que, suite à l'Article 9 du décret 2020-548 du 11 mai 2020, l'aire de jeux, située derrière la salle a été fermée par mesure de prévention.



# Hierges Info

Permanences en Mairie  
Le Maire reçoit tous les jours  
en mairie sur rendez-vous  
Téléphone: 03 24 41 75 94



## Marché aux fleurs reporté à 2021

Face à la situation sanitaire actuelle, le marché aux fleurs ne pourra avoir lieu cette année. La municipalité s'adapte et propose d'offrir à chaque foyer Hiergeois un bon d'achat de 20 euros à valoir chez les Floralies Givetoises ( 03.24.58.64.02) et à retirer **avant le 30 juin 2020**.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, nous comptons sur la solidarité du voisinage



## Accueil en Mairie

Par mesure de précautions, l'accueil au public se fera **uniquement les lundis, mardis et jeudis de 09h00 à 11h00. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE.**

Dès que la situation sanitaire le permettra, nous vous proposerons de nous retrouver tous ensemble pour un moment de convivialité

Prenez soin de vous

La municipalité